

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 11

Vorwort: Résolution

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

Notre couverture :

La cité Frankental-Höngg (Sauter, architecte) vient d'être inaugurée à Zurich.

15

Edition Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale
E. Virieux, architecte

GENÈVE

Dr A. Montandon
E. Martin, architecte

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte

Comité de patronage FRIBOURG
R. Aeby, architecte

Rédaction Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA, 6, place du Château, Lausanne tél. (021) 21 65 30

Comité de rédaction Président : A. Maret
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga

Administration et publicité Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques postaux II 66 22
Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation » :

- USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
- FAS Section romande et Section genevoise de la Fédération des architectes suisses
- SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne
- SCH Société coopérative d'habitation, Genève
- SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève
- SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève
- FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

Abonnements Suisse : Fr. 9.60 par an. Etranger : Fr. 12.60 Prix du présent numéro : Fr. 1.10. Chèques postaux II 66 22

Résolution

Les participants à la « Journée du logement » organisée à Lausanne, le 27 octobre 1962 par les Commissions sociales des Eglises, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, l'Union suisse pour l'amélioration du logement et plusieurs organisations d'utilité publique, après avoir entendu des exposés relatifs aux conséquences de la situation actuelle du problème du logement, demandent aux autorités fédérales, cantonales et communales :

1. de lutter contre la spéculation sur les terrains en élaborant les dispositions légales nécessaires et en prenant toutes autres mesures appropriées.
2. de combattre la démolition d'immeubles non vétustes et la transformation de logements à d'autres fins en édictant la législation indispensable.
3. de créer des logements à loyer modéré dans toutes les régions où sévit la pénurie d'appartements de cette catégorie, d'adapter les dispositions de l'arrêté fédéral du 31 janvier 1958 aux conditions actuelles de la construction et de les rendre applicables à de plus larges cercles de la population.
4. d'affecter à la construction d'appartements à loyer modéré un montant correspondant au moins à l'impôt sur les gains immobiliers.
5. de reviser les dispositions légales fédérales concernant le contrôle des loyers dans les deux directions suivantes :
 - a) adapter le contrôle existant aux circonstances actuelles de manière que le rendement locatif assure l'entretien normal des immeubles.
 - b) instituer une réglementation des loyers des logements mis sur le marché après le 1^{er} janvier 1947 afin de lutter contre les hausses abusives de loyer de cette catégorie d'appartements.

Sommaire :

Le XXVI ^e Congrès mondial d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement du territoire	17
L'urbanisation en Amérique latine	25
Inauguration du quartier d'habitation de Frankental-Höngg et de la rue Konrad-Ilg	26
La cité « Hinterberg », à Saint-Gall	29
Une circulaire française relative à la maison familiale et à l'urbanisme	30
Le VII ^e Congrès de l'U. I. A.	32
Enseignements d'une campagne de mesures phoniques dans les logements	33
A Londres, une conférence suggère la création d'un Centre international de constructions scolaires	33
Le colloque d'Athènes sur le spectacle de foule, hier et aujourd'hui	34
Le ménage simplifié	34
L'équipement du département du Jura	37
Un village de Nubie	41
La mort de l'architecte Alexandre Vlassov	42
Protégez les forêts	45
Aux communes qui cherchent à vendre du terrain industriel	45
Protection des eaux, des sites et de la nature	46
Fleurs du dimanche soir	49
Renseignements commerciaux, bibliographie	51